



# CLE du SAGE Allan

*Réunion du 13 octobre 2021*

*A Belfort (90)*

- **RAPPEL DE LA DÉMARCHE SAGE**
- **COMPOSITION DE LA CLE ET DU BUREAU**
- **ELABORATION DU CONTRAT DE BASSIN**
  - Orientations stratégiques
  - Avancement de l'élaboration du programme d'actions
- **ETUDE DE GOUVERNANCE**
- **PAPI ALLAN**
- **AVIS DE LA CLE**
  - Avis sur le dossier d'autorisation de la STEU de Belfort
    - Présentation du projet par le pétitionnaire
    - Discussion et avis

SAGE Allan  
CLE n° 14  
13 octobre 2021

- Rappels SAGE
- Composition de la CLE et du Bureau
- Elaboration du contrat de bassin
- Etude de gouvernance
- PAPI Allan
- Avis de la CLE
- Points divers



## Rappels de la démarche SAGE

# Qu'est-ce qu'un SAGE ?

- **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX :** outil de planification locale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sur un périmètre hydrographique cohérent : le bassin versant

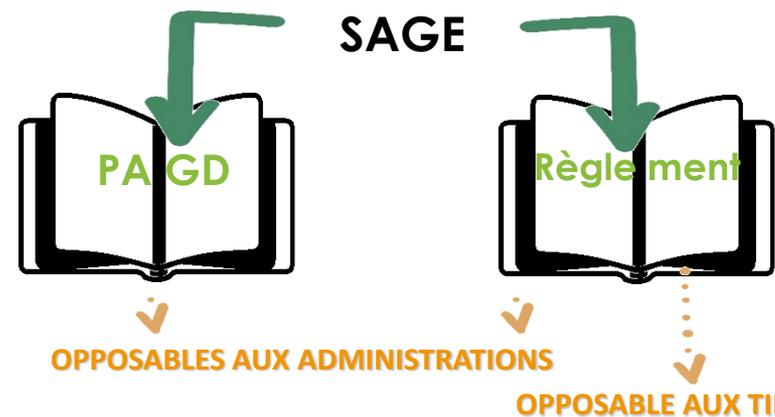
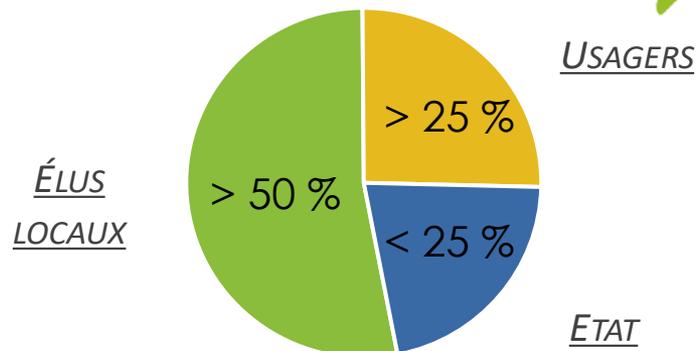


- **Objectif :**
  - **Concilier** durablement les activités humaines et économiques avec la protection des milieux aquatiques
  - **Réunir** les usagers de la ressource en eau du territoire afin d'élaborer une stratégie collective

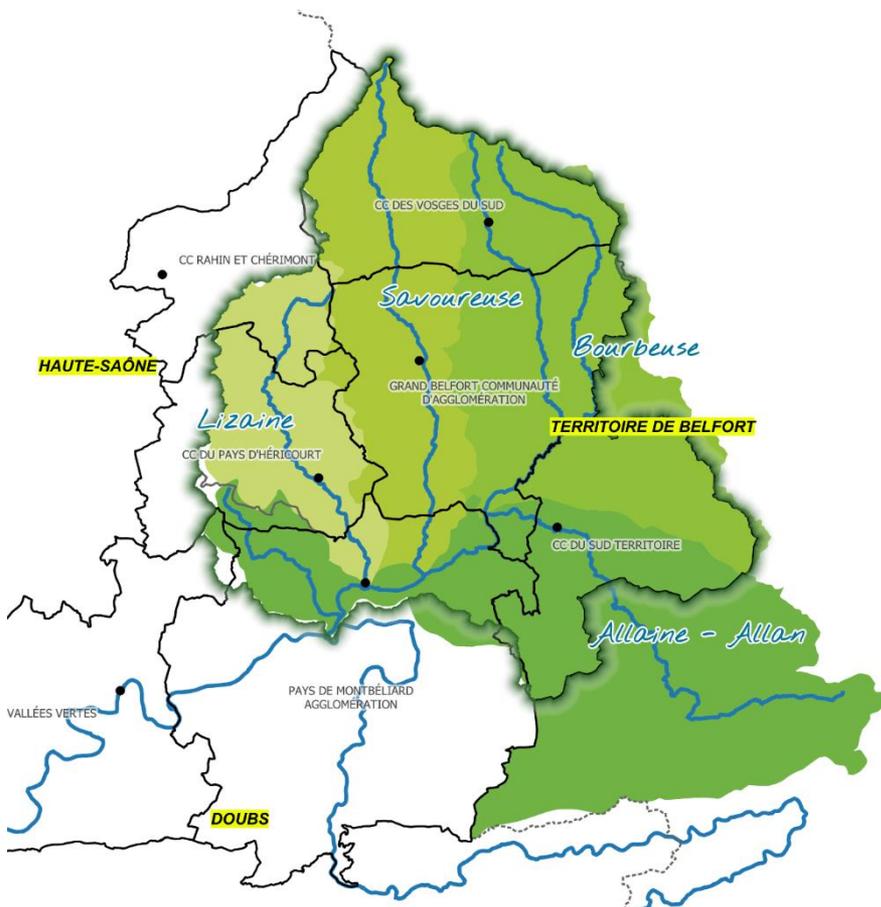


- Elaboré et suivi par une **COMMISSION LOCALE DE L'EAU** : « parlement » local de l'eau

- fixe collectivement des objectifs et des règles de bon usage de la ressource
- Veille à la prise en compte et à la mise en œuvre du SAGE



## UN TERRITOIRE



## 5 ENJEUX



Gestion quantitative



Qualité de l'eau



Risques d'inondation



Milieus aquatiques et humides



Gouvernance, cohérence et organisation

SAGE Allan  
CLE n° 14  
13 octobre 2021

- Rappels SAGE
- Composition de la CLE et du Bureau
- Elaboration du contrat de bassin
- Etude de gouvernance
- PAPI Allan
- Avis de la CLE
- Points divers



## Composition de la CLE et du Bureau

- Suite aux élections régionales et départementales, les assemblées départementales et régionale renouvellent leurs représentants auprès de la CLE
- Nouveaux représentants :
  - *Pour le Conseil Régional de **Bourgogne Franche-Comté** :*  
**M. Eric OTERNAUD** remplace M. Arnaud MARTHEY
  - *Pour le Département du **Doubs** :*  
**M. Christian METHOT** remplace Mme Virginie CHAVEY
  - *Pour le Département de la **Haute-Saône** :*  
**Mme Marie-Claire FAIVRE** conserve son mandat
  - *Pour le Département du **Territoire de Belfort** :*  
M. le Président ou son représentant (attente de désignation)
  - *Pour Pays de Montbéliard Agglomération :*  
**M. Marc TIROLE** remplace M. Christian METHOT

# Composition de la CLE et du Bureau

- La composition du Bureau doit également être modifiée :
  - Pour tenir compte de la perte du mandat de Mme CHAVEY, qui représentait le Département du Doubs et siégeait au Bureau → appel à candidature
  - Pour confirmer l'octroi du siège vacant au sein du collège des usagers à un représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat (siège resté vacant à l'installation de la CLE et du Bureau)
- Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, la composition modifiée du Bureau fait l'objet d'une délibération de la CLE
- Pour mémoire, la composition actuelle est la suivante :

## Collège des élus (9 sièges)

Miltiade CONSTANTAKATOS, Président (ADM 90/GBCA)	Jean-Jacques DUPREZ, vice-président (ADM 90/CCST)
Magali DUVERNOIS, vice-présidente (ADM 25/PMA)	Vincent SCHIESSEL, vice-président (ADM 70/CCRC)
Jean-Luc ANDERHUEBER (PM NFC)	Philippe CHALLANT (ADM 90/GBCA)
<b>Virginie CHAVEY (CD 25) (membre sortant ayant perdu son mandat, siège à pourvoir)</b>	<b>Marie-Claire FAIVRE (CD 70) (membre sortant ayant conservé son mandat, à confirmer par CD70 et CLE)</b>
Hervé GRISEY (SIE Giromagny)	

## Collège des usagers (4 sièges)

Fédération de pêche 90	France Nature Environnement
Chambre d'agriculture 25/90	<b>Chambre des métiers et de l'artisanat de BFC (membre désigné par le collège des usagers, à confirmer par la CLE)</b>

## Collège de l'Etat (4 sièges)

Agence de l'eau RMC	ARS
DDT du Territoire de Belfort	DREAL

➤ CANDIDATURES  
POUR LE COLLÈGE DES ÉLUS

➤ VOTE  
*(Collège des élus uniquement)*

- VOTE :  
COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

SAGE Allan  
CLE n° 14  
13 octobre 2021

- Rappels SAGE
- Composition de la CLE et du Bureau
- Elaboration du contrat de bassin
- Etude de gouvernance
- PAPI Allan
- Avis de la CLE
- Points divers



## Elaboration du contrat de bassin

# Contrat de bassin : étapes d'élaboration



# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

SAGE Allan

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
Savoireuse - Bourbeuse - Allaine - Lizaine - Rupt

## Actions phares

### Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente

Etude de gouvernance

### Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles

- Milieux : rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols
- Prélèvements : établir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel

Restauration d'un tronçon prioritaire

Etude stratégique de sécurisation

### Réduire les pollutions toxiques et diffuses

- Développement de filières pour la valorisation des productions agricoles à haute valeur environnementale
- Nouvelle opération collective de raccordement
- Actions ciblées (ANC, traitement du bois, cuves à fioul) en commençant par les bassins les plus sensibles
- Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs

Action 54 du PRSE3

Contrat OPALE 2

Etendue du réseau de suivi

### Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

- Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière

Restauration d'un tronçon prioritaire

Outil d'aide à la priorisation des milieux humides

### Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Guide eau et urbanisme

Sensibilisation au fonctionnement des BV

# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

- **DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- Joint au dossier de séance

- A valider par la CLE



# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

## REMARQUES REÇUES (AERMC)

### ▪ ORIENTATION 1

→ **L'étude de gouvernance** est une priorité. L'engagement de cette étude (a minima la notification du marché) sera une condition pour le passage du contrat en commission des aides

### ▪ ORIENTATION 2

→ Faire un **bilan du PGRE** Savoireuse et engager une **démarche PTGE** (intégrant une vision prospective) sur les bassins ciblés par le SDAGE (Savoireuse, Allaine-Allan, Bourbeuse)

→ Mentionner le besoin de poursuivre les efforts sur **les économies d'eau** et les développer

→ **Délimitation de zones de sauvegarde** des ressources stratégiques rendue obligatoire par la loi Climat et Résilience, à intégrer

→ Une **action de désimperméabilisation**, qui permettrait d'agir sur la plupart des enjeux cités, serait appréciée.

### ▪ ORIENTATION 3

→ Assurer une reconquête pérenne de la qualité des eaux (stratégie foncière, projet de territoire...)

→ Traiter plus largement la problématique des **pollutions diffuses** (concerne les captages prioritaires mais aussi les cours d'eau)

→ Proposition d'inscrire **l'étude flux admissibles** en action phare

→ **Bilan OPALE 1** nécessaire avant OPALE 2 (action phare)

### ▪ ORIENTATION 4

→ Ambitions affichées faibles au regard des enjeux et démarches initiées. Inscrire dans les objectifs des investigations **d'études et de travaux de restauration morphologique**

→ Objectif 4.2 : Le plan de gestion des zones humides ne doit pas être uniquement ciblé sur l'aspect foncier. La proposition **d'actions opérationnelles** serait appréciée

→ Proposition d'ajout d'un 3<sup>e</sup> objectif expérimental sur l'impact des **étangs** (territoire pilote)

# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

## ➤ DISCUSSION

# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

Remarques	Propositions de prise en compte
<b>bilan du PGRE</b> et engagement d'une <b>démarche PTGE</b>	Objectif 2.2 complété : « Une dimension prospective sera recherchée par la transformation du Plan de gestion de la ressource en eau de la Savoireuse en Projet de territoire pour la gestion de l'eau, intégrant les sous-bassins de l'Allaine-Allan et de la Bourbeuse. »
Efforts sur <b>les économies d'eau</b>	Mentionné dans l'objectif 2.2 : « Il s'agira notamment [...] d'économiser la ressource en encourageant une sobriété des usages et en assurant la fiabilité des réseaux de distribution »
<b>Délimitation de zones de sauvegarde</b> des ressources stratégiques	Objectif 2.2 complété : « Par ailleurs, la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future requiert la délimitation de zones nécessaires à leur sauvegarde »
<b>action de désimperméabilisation</b>	Sous-entendues dans l'objectif 2.1 : « Des actions [...] de réflexion sur l'usage des sols (pratiques agricoles, <b>artificialisation des sols</b> ) pourront être mobilisées, particulièrement dans les zones les plus favorables à l'infiltration et les bassins d'alimentation des captages principaux. » Des actions concrètes de désimperméabilisation pourront être inscrites au contrat

# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques

Remarques	Propositions de prise en compte
Reconquête pérenne de la qualité des eaux (stratégie foncière, projet de territoire...)	Orientation 3 renommée « Réduire <b>durablement</b> les pollutions toxiques et diffuses » Objectif 3.1 complété : « Les activités dans les périmètres de protection des captages d'eau potable [...] seront ciblées en priorité, et appelleront des mesures permettant une reconquête pérenne de la qualité des eaux (maîtrise foncière, projet de territoire...). » <i>(sous réserve de l'accord des collectivités)</i>
Traiter plus largement la problématique des <b>pollutions diffuses</b>	L'orientation 3 a pour objet « Réduire les pollutions toxiques et diffuses », la problématique sera traitée plus largement au stade de la définition du programme d'actions
Proposition d'inscrire <b>l'étude flux admissibles</b> en action phare	Action phare « Etude des flux admissibles » en remplacement du contrat OPALE 2 ?
<b>Bilan OPALE 1</b> nécessaire avant OPALE 2 (action phare)	Action phare OPALE 2 complétée par « Au préalable, un bilan du contrat OPALE 1 sera réalisé. » Ou remplacement par l'action phare « Etude flux admissibles »
Zones humides : Ambitions affichées faibles au regard des enjeux et démarches initiées. Inscrire dans les objectifs des investigations d'études et de travaux de restauration morphologique	Objectif 4.2 renommé « Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention <del>foncière</del> » Il convient de définir au préalable la stratégie d'intervention avant de passer à la phase opérationnelle. Des actions « opportunistes » pourront être intégrées au contrat
Objectif 4.2 : Le plan de gestion des zones humides ne doit pas être uniquement ciblé sur l'aspect foncier. La proposition <b>d'actions opérationnelles</b> serait appréciée	
Proposition d'ajout d'un 3 <sup>e</sup> objectif expérimental sur l'impact des <b>étangs</b> (territoire pilote)	Thématique étangs suivie dans le cadre du PGRE Savoireuse

# Contrat de bassin : Propositions d'orientations stratégiques



- VOTE :  
VALIDATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

# Calendrier prévisionnel

	2021									
	mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
<b><u>CLE</u></b>										
Réunions CLE										
Bureau										
<b><u>Commissions thématiques</u></b>										
COM1 Ressource quantitative										
COM2 Pollutions et qualité de l'eau										
COM3 Inondation										
COM4 Morphologie et milieux aquatiques										
COM5 Gouvernance										
Groupes de travail techniques										
<b><u>Objectifs</u></b>										
Contrat de bassin : stratégie validée										
Contrat de bassin : programme validé										

SAGE Allan  
CLE n° 14  
13 octobre 2021

- Rappels SAGE
- Composition de la CLE et du Bureau
- Elaboration du contrat de bassin
- Etude de gouvernance
- PAPI Allan
- Avis de la CLE
- Points divers



## Etude de gouvernance

- **DEPUIS L'ÉMERGENCE DU SAGE ALLAN EN 2012, S'EST POSÉE LA QUESTION DE L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES, TRAVAUX, ET L'ANIMATION NÉCESSAIRE AU SAGE**
  - L'EPTB Saône et Doubs structure porteuse historique du SAGE Allan, recentre ses missions sur les grands axes
  - Pas d'autre structure aujourd'hui compétente pour porter le SAGE
    - *Besoin de créer une nouvelle structure ou de faire évoluer une structure existante pour porter la coordination des démarches locales (SAGE/contrat de bassin, SLGRI/PAPI)*
- **LA NOUVELLE COMPÉTENCE « GEMAPI » A CONDUIT À UNE RÉORGANISATION DES STRUCTURES LOCALES**
  - Effacement d'un opérateur historique (Département du Territoire de Belfort) au profit des 3 EPCI du 90, aux moyens techniques, humains et financiers moins importants
  - Pas d'opérateur historique sur le 70
    - *Besoin de structurer les organisations pour préserver une cohérence des interventions et agir sur les priorités du bassin*

## → PROPOSITION DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE L'ALLAN

- *Discutée en réunion EPTB S&D/EPCI du SAGE (décembre 2020), et en Commission thématique du SAGE Allan (mai 2021)*
- *Action « phare » proposée pour le contrat de bassin*

## → CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN CAHIER DES CHARGES

## OBJET DE L'ÉTUDE

- **ORGANISER, DE LA MANIÈRE LA PLUS EFFICACE POSSIBLE, LA GESTION DES COMPÉTENCES DE L'EAU SUR LE BASSIN DE L'ALLAN :**
  - Réfléchir à une (ou des) organisation-s (*humaine-s, technique-s, financière-s...*) pour les opérations (*études et travaux*) dépassant les limites intercommunales
  - Organiser la solidarité de bassin
  - Préfigurer une solution de portage des démarches de bassin

## PÉRIMÈTRE

- **GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF :** périmètre du SAGE/des EPCI du SAGE
- **THÉMATIQUE :** Grand cycle de l'eau à l'exclusion du petit cycle → disponibilité de la ressource naturelle, qualité, inondations, milieux

## ASPECTS FINANCIERS

- **COÛT ESTIMÉ :** 50 000 €  
(*moins si collecte des données techniques et financières réalisée au préalable*)
- **FINANCEMENT :** Subventionnable par l'AERMC (50 %)

## ASPECTS ORGANISATIONNELS

- **PORTAGE :** EPTB Saône et Doubs ? (*pas d'auto-financement*)
- **PILOTAGE :** COM5 Organisation et communication

## CONTENU TYPE DE L'ÉTUDE

- **PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC**
  - Identification des structures intervenant dans la gestion du grand cycle de l'eau
  - Identification des forces et des faiblesses de l'organisation en place, et des opportunités (*PAPI, contrat de bassin...*)
  
- **PHASE 2 : PROPOSITION DE SCÉNARIOS**
  - 3 scénarios minimum, dont celui de la création d'un EPAGE (*secteur prioritaire SDAGE RMC*)
  - Analyse multicritère et comparaison des scénarios (*aspects techniques, juridiques, financiers, politiques...*)
  
- **PHASE 3 OPTIONNELLE : ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCÉNARIO CHOISI**
  - Formalisation du scénario retenu : adoption d'une stratégie de gouvernance
  - Le cas échéant : accompagnement juridique, financier et organisationnel (*rédaction de nouveaux statuts, conventions, incidences financières, accompagnement des changements d'organisation...*)

## AVANCEMENT

### ▪ CAHIER DES CHARGES

- Rédaction en cours par le groupe technique  
(EPCI-FP, PM-NFC, AERMC, DDT90, EPTB S&D)
- Une première version à soumettre à la CLE d'ici fin novembre

SAGE Allan  
CLE n° 14  
13 octobre 2021

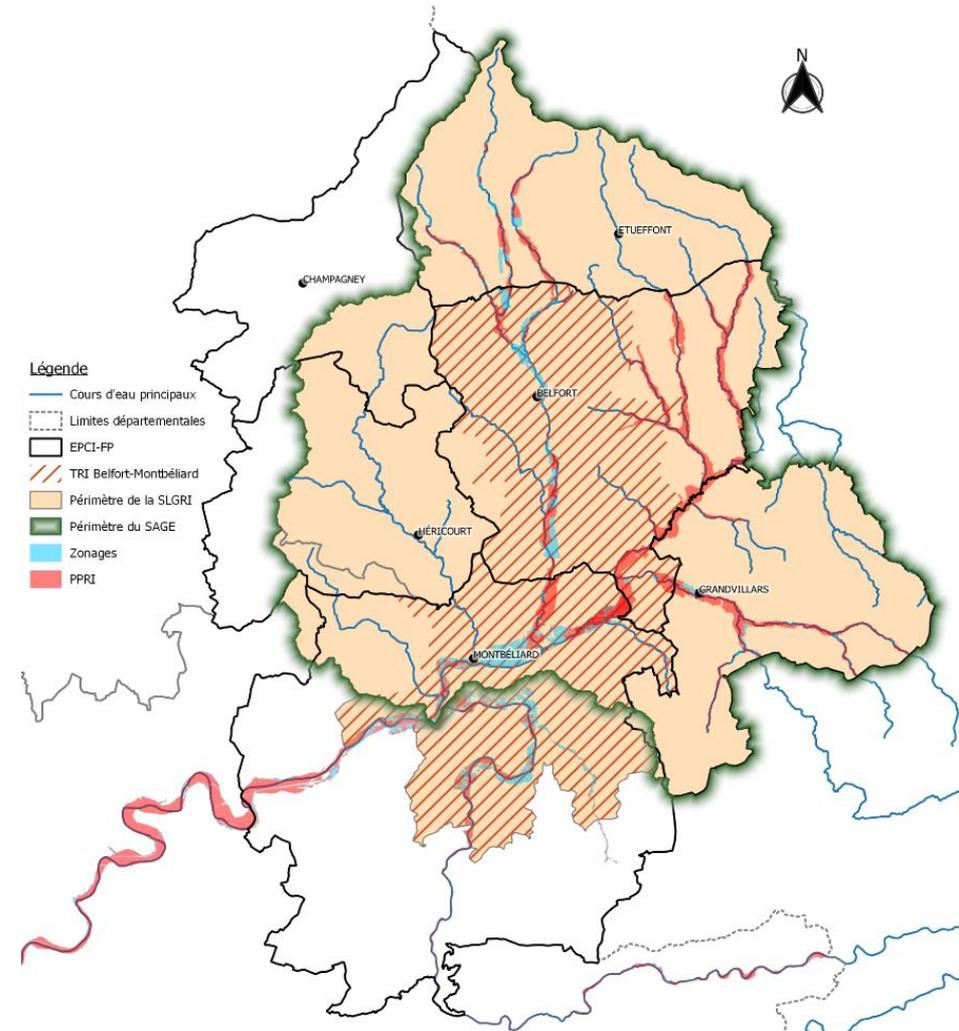
- Rappels SAGE
- Composition de la CLE et du Bureau
- Elaboration du contrat de bassin
- Etude de gouvernance
- PAPI Allan
- Avis de la CLE
- Points divers



# PAPI Allan

## CONTEXTE

- Inondation : l'un des enjeux prioritaires du SAGE
- Des démarches locales précédentes : *PAPI Allan-Savoireuse réalisé en 2004-2011, diagnostic de vulnérabilité de PMA29*
- Aire de Belfort-Montbéliard identifiée comme Territoire à risque important d'inondation
- Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) arrêtée en 2017
- Souhait de plusieurs collectivités du bassin d'élaborer un PAPI



## LES DIFFÉRENTES PHASES DU PAPI

- **Déclaration d'Intention** auprès du préfet coordonnateur de bassin
- Phase de **pré-cadrage** (menée par l'État, référent unique)
- Élaboration puis mise en œuvre du **programme d'études préalables**
- Constitution puis **instruction** du dossier de PAPI complet
- Contractualisation puis **mise en œuvre** du PAPI complet

## MODALITÉS

### ■ PORTAGE

- Un porteur de PAPI à identifier : pilote, anime et suit la démarche, interlocuteur privilégié des services de l'Etat
- Le porteur de PAPI doit disposer de la légitimité nécessaire pour être reconnu par l'ensemble des acteurs de la démarche
- Le porteur de PAPI ne se substitue pas aux autorités GEMAPIennes et n'est pas forcément maître d'ouvrage des actions du PAPI

### ■ PÉRIMÈTRE

- A définir : a minima périmètre de la SLGRI (*SAGE + 6 communes de PMA à la confluence Doubs-Allan-Gland*)
- Extension à l'ensemble du périmètre de PMA à discuter

### ■ TYPES D'ALÉAS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Débordements de cours d'eau
- Débordements de nappes
- Ruissellement pluvial

## MODALITÉS

### ■ AVANCEMENT DES RÉFLEXIONS

- Elaboration possible du PAPI en parallèle du contrat de bassin et de l'étude de gouvernance
- Le porteur de PAPI comme le périmètre de la démarche peuvent évoluer
- Anticipation possible de la phase « PAPI complet »  
*(pose de repères de crue, installation de sondes piézo ou d'équipements de surveillance/alerte, travaux de réduction de vulnérabilité si diagnostic préalable)*

### ■ ASPECTS FINANCIERS

- 1 ETP minimum pour l'animation, subventionnement possible dès la déclaration d'intention (50% via le fonds « Barnier »)
- Programme d'études préalables : coût très variable, en fonction des discussions de pré-cadrage  
*(prise en compte ou non de l'aléa ruissellement, réactualisation nécessaire des études menées précédemment, niveau d'exigence attendu...)*
- Subventionnement possible des études préalables jusqu'à 50 % via le fonds « Barnier »

SAGE Allan  
CLE n° 14  
13 octobre 2021

- Rappels SAGE
- Composition de la CLE et du Bureau
- Elaboration du contrat de bassin
- Etude de gouvernance
- PAPI Allan
- Avis de la CLE
- Points divers



## Avis de la CLE

## RAPPEL :

- Dès son élaboration, la CLE peut être consultée sur certains projets relevant de son périmètre et pouvant impacter la ressource en eau
- En particulier, la CLE est obligatoirement saisie pour avis consultatif pour tout projet soumis à autorisation environnementale, dès l'approbation du SAGE  
*(art. R181-22 du code de l'environnement)*
- Le Président de la CLE se voit également adresser copie des dossiers concernant les projets soumis à déclaration selon la nomenclature « Loi sur l'eau »  
*(art. R214-37 CE)*
- La CLE peut se saisir de tout sujet en relation avec le SAGE
- Enfin, la CLE peut être consultée par tout porteur de projet qui le souhaiterait

# AVIS SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION

**STEU  
DE BELFORT**

PRÉSENTATION DU PROJET  
PAR LE PÉTITIONNAIRE

**Grand Belfort**  
**Communauté d'Agglomération**

## ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LE SAGE

<b>ENJEU 1 ORGANISATION</b>	Le projet n'est pas incompatible avec cet objectif du SAGE
<b>ENJEU 2 GESTION QUANTITATIVE</b>	Le projet n'est pas incompatible avec cet objectif du SAGE
<b>ENJEU 3 QUALITÉ DE L'EAU</b>	Le projet contribue à cet objectif du SAGE
<b>ENJEU 4 INONDATIONS</b>	Le projet n'est pas incompatible avec cet objectif du SAGE
<b>ENJEU 5 MILIEUX</b>	Le projet n'est pas incompatible avec cet objectif du SAGE
<b>RÈGLES DU SAGE</b>	Le projet est conforme aux règles du SAGE

## MODALITÉS DE PRISE DE L'AVIS

- Les décisions sont prises à la majorité.  
En cas d'égalité, la voix du Président est déterminante (*art. XII règles de fonctionnement de la CLE*).
- Seuls les membres de la CLE sont invités à s'exprimer.

## VOTE

Merci pour votre attention



220 rue du Km 400 - 71000 MACON  
Standard : 03 85 21 98 12

## CONTACT

**Hélène LAMBERT**

Coordinatrice du SAGE Allan  
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort  
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT  
Tél. 03 84 58 86 85 / 07 77 84 00 90  
[helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr](mailto:helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr)